FOIRE AUX QUESTIONS

INTERFOR®

Dois-je faire partie du programme coopératif de mon école pour travailler comme étudiant chez Interfor?

Même si nous avons embauché des étudiants qui font partie du programme coopératif officiel de leur école, cela n'est pas une exigence pour travailler chez Interfor dans un poste d'étudiant. Nous sommes ouverts à examiner les candidatures d'étudiants de toutes les années et de tous les programmes.

Est-ce qu'Interfor offre une aide financière aux étudiants pour couvrir les frais de réinstallation?

Oui! Si vous êtes un étudiant intéressé par un poste qui nécessite de vous relocaliser, nous sommes disposés à vous aider avec les frais de réinstallation et de subsistance sous la forme d'une allocation mensuelle de réinstallation et de subsistance.[1]

De quelle manière Interfor contribue-t-elle à la protection de l'environnement?

Interfor est engagée à protéger l'environnement en respectant les plus hautes normes en matière de gestion durable des forêts et des scieries. Nous maintenons un système de gestion environnementale interne qui aide à identifier les problèmes environnementaux, à y répondre et à les gérer pour toutes nos opérations de fabrication et d'abattage. Nous plantons également trois arbres pour chaque arbre abattu par Interfor!

Quel est le meilleur moment pour poser sa candidature pour un poste d'étudiant chez Interfor?

Notre cycle habituel de recrutement sur les campus est le suivant :

Recrutement	Date de début
Août à novembre	Mai/juin

Si vous souhaitez discuter avec l'un de nos recruteurs de campus en dehors de notre cycle de recrutement, nous serons très heureux de vous connaître!

1 Notez que ceci n'est pas offert pour tous les postes. Veuillez contacter votre recruteur Interfor pour en apprendre plus au sujet des postes qui se qualifient à l'allocation pour la réinstallation et la subsistance.

INTERFOR®